

**MASTER 1 MENTION DROIT DES AFFAIRES**

**CONVOCATION AUX EXAMENS DE DÉLESTAGE  
MARS 2019**

**Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants régulièrement inscrits administrativement à l'université et pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques**

**Ce délestage concerne le 1<sup>er</sup> semestre. L'étudiant peut présenter les matières de son choix ou ne se présenter qu'en juin.**

**Le délestage est cependant obligatoire pour les étudiants boursiers.  
Les notes obtenues seront affectées à la session de juin.**

**ÉPREUVES ÉCRITES :**

Elles ont lieu au Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

**Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour élarger**

La carte d'étudiant 2018/2019 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

**Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.**

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 31 janvier** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel quelles épreuves ils souhaitent présenter.

**1<sup>er</sup> semestre**

<b>Droit bancaire</b>	Mercredi 06/03/2019	9h30-12h30	Amphi 1
<b>Droit fiscal</b>	Mercredi 06/03/2019	14h30-17h30	Amphi 1
<b>Histoire de la pensée juridique</b>	Jeudi 07/03/2019	9h30-10h30	Amphi 1
<b>Droit européen des affaires</b>	Jeudi 07/03/2019	11h30-12h30	Amphi 1

**Documents autorisés (non annotés par l'étudiant):**

**Droit fiscal des affaires :** Code Général des Impôts/Livre des Procédures Fiscales

**Autres épreuves :** aucun document autorisé

**Les oraux auront lieu entre le 4 et le 13 mars 2019 ( sous réserve).**

La répartition des jurys d'oraux sera communiquée courant janvier.